

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial du produit : FEBREZE - Plaisir d'air - Rosée du Matin  
 Code du produit : PA00191001  
 Groupe de produits : Produit commercial

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public  
 Catégorie d'usage principal : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)  
 Fonction ou Catégorie d'usage : Produits d'assainissement de l'air

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 01.40.88.55.11 fax : 01.40.88.58.58  
 frconsumers@custhelp.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]**

Aérosol 3 H229

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

**Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
 Mentions de danger (CLP) : H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur  
 Conseils de prudence (CLP) : P102 - Conserver hors de la portée des enfants.  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
 P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
 P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale  
 Éviter le contact avec la peau.  
 Éviter le contact avec les yeux

Phrases EUH : EUH208 - Contient Benzisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substance**

Non applicable

# FEBREZE - Plaisir d'air - Rosée du Matin

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Alcohol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	1 - 5	F; R11	Flam. Liq. 2, H225

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Consulter un médecin. Cessez d'utiliser le produit.
Premiers soins après contact oculaire	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Toux. Eternuement. Maux de tête. Somnolence. Vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Douleur intense. Rougeur. Gonflement. Vision brouillée.
Symptômes/lésions après ingestion	: Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissement. sécrétion excessive. Diarrhée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction non appropriés	: L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun danger d'incendie. Non combustible.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
Protection en cas d'incendie	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.
Procédés de nettoyage	: Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

# FEBREZE - Plaisir d'air - Rosée du Matin

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.  
Produits incompatibles : Voir la section 10.  
Matières incompatibles : Non applicable.  
Interdictions de stockage en commun : Non applicable.  
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Assainisseur d'air non-spray.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Alcohol (64-17-5)		
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	9500 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	5000 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	1000 ppm

Alcohol (64-17-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	1900 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	343 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, orale	87 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	114 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	206 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.96 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.79 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	580 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3.6 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	2.9 mg/kg dwt
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.63 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	580 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux : Non applicable.  
Protection de la peau et du corps : Non applicable.  
Protection des voies respiratoires : Non applicable.  
Protection contre les dangers thermiques : Non applicable.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Liquide.  
Couleur : limpide.  
Odeur : plaisante (parfum).

# FEBREZE - Plaisir d'air - Rosée du Matin

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5.8
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non mesuré.
Point de fusion	: Non mesuré.
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point éclair	: 52 - 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Non mesuré.
Flammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non mesuré.
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 0.993 g/ml
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 2.5 - 3.5 cP
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Le produit n'est pas explosif

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.

### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

<b>Mistral - Morning Dew - (EMEA 2014 One-Shot compl.)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
<b>Alcohol (64-17-5)</b>	
DL50 orale rat	10470 mg/kg OECD 301 B
DI 50 cutanée rat	15800 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	117 mg/l/4h OECD 403
ATE (voie orale)	10470 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	15800 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	117.000 mg/l/4h
ATE (poussières, brouillard)	117.000 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 5.8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 5.8

# FEBREZE - Plaisir d'air - Rosée du Matin

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets et symptômes indésirables	: Toxicité aiguë: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour les yeux. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour la peau. Sensibilisation: Peut provoquer une sensibilisation en cas de contact avec la peau.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles: inhalation, peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Alcohol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	15300 mg/l Pimephales promelas
CL50 autres organismes aquatiques 1	590 mg/l Spirostomum ambiguum
CE50 Daphnie 1	5012 mg/l Ceriodaphnia dubia
CL50 autres organismes aquatiques 2	4432 mg/l
ErC50 (algues)	275 mg/l OECD 201, Chlorella vulgaris
NOEC chronique poisson	245 mg/l
NOEC chronique crustacé	9.6 mg/l Daphnia magna

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	La substance est biodégradable. Susceptible de persister.
DBO (% de DThO)	74 % ThOD

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcohol (64-17-5)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1
Log Pow	-0.35 24 C, pH 7
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Mistral - Morning Dew - (EMEA 2014 One-Shot compl.)	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune présence de substances PBT et vPvB.
Composant	
Alcohol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Dipropylene Glycol (25265-71-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# FEBREZE - Plaisir d'air - Rosée du Matin

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.
- Recommandations pour l'élimination des eaux : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout.
- Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 05 04\* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

- N° ONU : 1950
- N° UN (ICAO) : 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Désignation officielle de transport : AÉROSOLS
- Description document de transport : UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classe (ONU) : 2
- Classe (ICAO) : 2 - Gaz
- Étiquettes de danger (ONU) : 2.2



#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas d'informations complémentaires disponibles.

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

- Etat lors du transport (ADR-RID) : comme liquide
- Code de classification (ONU) : 5A
- Disposition spéciale (ADR) : 190, 327, 344, 625
- Catégorie de transport (ADR) : 3
- Code de restriction concernant les tunnels : E
- Quantités limitées (ADR) : 1L
- Quantités exceptées (ADR) : E0

##### 14.6.2. Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Ne contient pas de substance candidate REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# FEBREZE - Plaisir d'air - Rosée du Matin

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

#### SECTION 16: Autres informations

Sources des données : Sur base des données d'essai. Jugement d'experts.  
Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.  
Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aerosol 3	Aerosol, Category 3
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
R11	Facilement inflammable
F	Facilement inflammable

SDS P&G CLP

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*